

Liste pour la préparation du contrôle

Avant le contrôle, le **donneur d'ordre** doit prendre les dispositions suivantes, notamment si la grue est contrôlée dans ses propres locaux:

1 Mise à disposition du dossier technique

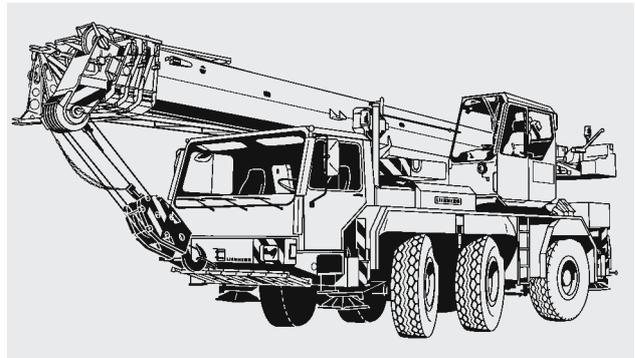
- Notice d'instructions complète et tableau des capacités de charge de la grue
- Notices d'instructions des accessoires disponibles
- Livre de grue et livret de contrôle
- Rapport et liste des défauts relevés lors du précédent contrôle
- Rapports des réparations, travaux de préparation du contrôle, etc.

Report ou interruption du contrôle de la grue

L'expert en grues peut reporter ou interrompre le contrôle:

- si les dispositions énoncées aux chiffres **1** et **2** n'ont pas été prises;
- si le contrôle se déroule à l'extérieur et en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement du contrôle (vent violent, forte pluie, orage, chute de neige, gel, etc.).

La décision de reporter ou d'interrompre le contrôle pour les raisons précitées incombe à l'expert en grues. Les frais sont à la charge du donneur d'ordre (utilisateur de la grue).



2 Préparation à l'atelier

- Le programme du contrôle doit être déterminé avant le début des travaux par l'expert en grues et l'utilisateur de la grue. La date, les délais et le lieu du contrôle doivent être fixés par écrit.
- La grue mise à disposition pour le contrôle doit être opérationnelle. Elle doit être nettoyée de sorte que la saleté ne gêne pas le contrôle.
- Les poids de contrôle mis à disposition pour la vérification des limiteurs de charge et des freins des dispositifs de levage doivent être conformes aux indications du fabricant.
- L'expert en grues doit pouvoir disposer de moyens de suspension appropriés pour le levage des poids de contrôle.
- L'expert en grues doit pouvoir disposer de la grue pendant toute la durée du contrôle.
- L'expert en grues doit pouvoir disposer d'un grutier et si nécessaire d'un élingueur pendant toute la durée du contrôle de fonctionnement.
- Il est souhaitable qu'un représentant compétent de l'utilisateur de la grue assiste au contrôle.

Liste pour la préparation du contrôle

Avant le contrôle, le **donneur d'ordre** (utilisateur de la grue) doit prendre les dispositions suivantes:

1 Mise à disposition du dossier technique

- Notice d'instructions complète de la grue
- Notices d'instructions des accessoires disponibles (radiocommande, délimitation de la zone de travail, ascenseur sur la grue, etc.)
- Livre de grue et livret de contrôle
- Rapport et liste des défauts relevés lors du précédent contrôle
- Rapports des montages, réparations, contrôles des boulonnages, travaux de préparation du contrôle, etc.

2 Préparation sur le chantier

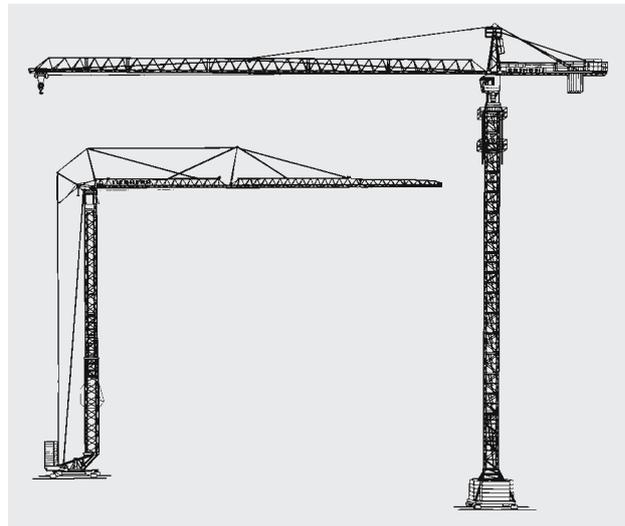
- Le programme du contrôle doit être déterminé avant le début des travaux par l'expert en grues et l'utilisateur de la grue. La date, les délais et le lieu du contrôle doivent être fixés par écrit.
- Les travaux importants (couronne d'orientation, boulonnages de la tour, crochet de suspension, etc.) peuvent être exécutés avant le contrôle en accord avec l'expert en grues par un spécialiste en grues de confi-

Report ou interruption du contrôle de la grue

L'expert en grues peut reporter ou interrompre le contrôle:

- si les dispositions énoncées aux chiffres **1** et **2** n'ont pas été prises;
- en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement du contrôle (vent violent, forte pluie, orage, chute de neige, gel, etc.).

La décision de reporter ou d'interrompre le contrôle pour les raisons précitées incombe à l'expert en grues. Les frais sont à la charge du donneur d'ordre (utilisateur de la grue).



ance de sa connaissance. De tels travaux doivent faire l'objet d'un rapport détaillé.

- La grue mise à disposition pour le contrôle doit être opérationnelle. Elle doit être nettoyée de sorte que la saleté ne gêne pas le contrôle.
- Pour la vérification des limiteurs de charge, des poids de contrôle doivent être mis à disposition conformément aux indications du fabricant:

| | | | |
|---------------------------------------------------------|---|-----|----|
| 100 % et 110 % pour la charge de maximale | = | kg, | kg |
| 100 % et 110 % pour la charge de pointe | = | kg, | kg |
| 100 % et 110 % pour le 1 ^{er} palier de charge | = | kg, | kg |
| 100 % et 110 % pour le 2 ^e palier de charge | = | kg, | kg |
| 100 % et 110 % pour le 3 ^e palier de charge | = | kg, | kg |
| 100 % et 110 % pour le 4 ^e palier de charge | = | kg, | kg |
| Freins des dispositifs de levage | = | kg, | kg |
| Chariot (flèche inclinable) | = | kg, | kg |
| | = | kg, | kg |

- L'expert en grues doit pouvoir disposer de moyens de suspension appropriés pour le levage des poids de contrôle.
- L'expert en grues doit pouvoir disposer de la grue pendant toute la durée du contrôle.
- L'expert en grues doit pouvoir disposer d'un grutier et si nécessaire d'un élingueur pendant toute la durée du contrôle de fonctionnement.
- Il est souhaitable qu'un représentant compétent de l'utilisateur de la grue assiste au contrôle.